Image not found or type unknown

Obligation de régler des charges a un organisme propriétaire?

Par **Denis_Rouen**, le **15/01/2009** à **13:55**

Bonjour à tous,

Je suis passé par une location (durée 6mois) en 2004 par un organisme de société HLM.
Je reçois par la suite un courrier à ma nouvelle adresse me demandant de régler un solde de « pré-cloture » de 11€ en 2006 !
Je les payes (en 2006) et, je reçois le même courrier avec le même objet mais avec cette fois ci 90€ à payer !
Je ne comprends pas pourquoi je devrai payer ces charges que j'ai déjà payées ?
Je décides de ne pas payer et je continue à recevoir des courriers de demande de paiement (dont un m'indiquant de payer la somme de 0 euro ???? !!!!)…jusqu'à cette semaine ou l'organisme propriétaire a saisi une société spécialisée avec menace de huissier.

Dois je les payer ? Et si je les paye vont –ils encore m'envoyer le même courrier et d'autres charges à payer ? C'est énorme je trouve, je ne suis resté que 6 mois… et la je ne sais pas quoi faire car pour moi je ne suis pas en tort… Cela me stresse… J'ai un écrit prouvant que je dois 0 euro, puis je m'en servir pour clore cette affaire de 5 ans ?

Merci pour vos réponses !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés